

JOURNAL Républicain
Parcours tout les jours
excepté
• Dimanche

Le Numéro Centimes

Le Patriote Des Pyrénées

ABONNEMENTS

Nouveau Tarif des Abonnements applicable depuis le 1er Septembre 1917
Département et Limiteurs : 10 francs ; 2 mois, 15 francs ; 3 mois, 20 francs.
Paris : 10 francs ; 2 mois, 17 francs ; 3 mois, 23 francs.

LA SITUATION

Paris, 8 janvier.
Sur notre front, coup de feu imprévu et mortel avec succès par nos troupes à Villerupt.

— Les Allemands ont échoué finalement dans une attaque contre les tranchées allemandes, à l'est de Bautzen.

Tout d'important à signaler sur le front sud-est. Les cosaques toujours en opération.

— Un autre avis d'Amérique que le général Wilson a fait faire, hier, devant les grands Etats-Unis, au discours de Lloyd George, en des termes qui ont suscité un énorme enthousiasme. Il a déclaré : « Les déclarations de l'ordre sont déçues en 14 dernières les révoltes des Alliés. »

— Les deux nations ayant, dans ces derniers temps, montré quelques volontés d'entente, les Allemands leur font comprendre qu'ils doivent à merveille le résultat du plus fort est toujours le meilleur partout en Allemagne. Ils demandent déjà leur épée et avec l'autorisation de celle-ci, celle-ci devant la Russie. Mais à quel la faire ?

La paix, révolution inéchancée et révolte.

d'une générosité incomparable, mais, par ce caractère même, elles ne laissent aucun déchet à l'avantage.

Bien entendu, si nous parlons de la paix, ce n'est pas pour améliorer les termes et les débuts de la guerre. Pour que jamais il faut tendre nos volontés et faire confiance à ceux qui ont eu la mission d'agir.

Le rapport officiel à l'adoption des dispositions principales suivantes :

— Les membres de la Chambre des députés sont tous un peu de liste, ou un peu tout de coeur ;

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

L'Action diplomatique est une chose, l'Action militaire en est une autre. Il faut envisager le pire et croire — pour ne pas être déçus — que un résultat possible de l'ensemble des déclarations de l'ordre sera d'assurer une victoire aux personnes bessons, ce qui nous entraînerait à de nouveau sacrifier. Mais d'entre nous ne songe à les marchander et si, il y a trois jours, les catholiques français, à la demande de leur Episcopat, ont invoqué l'appel du Trône-Royal, la France fait pour affirmer leurs armes et augmenter leur confiance.

Conseil des Ministres

Paris, 8 janvier.

Au Conseil tenu mardi à l'Elysée, M. Niel, garde des sceaux, a fait signer un arrêté portant modifications au Conseil d'Etat.

Le Conseil a décidé de reprendre le règlement militaire de nos colonies de l'est africain.

M. Léon Jouhaux, ministre de l'Armement, a fait signer un projet de loi modifiant la loi du 21 avril 1916 sur les concessions d'armes, instituant la participation de l'Etat aux bénéfices, et limitant la durée des concessions.

Le ministère des travaux publics a fait approuver : 1) un nouveau projet de loi portant relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer des grands réseaux d'Etat général ; 2) un décret portant organisation des services à charge du contrôle des chemins de fer d'Etat général et de l'étude des questions économiques et commerciales se rattachant à l'ensemble des voies de communication.

Le président a signé, sur la proposition du ministre de la guerre, un décret instituant un comité de la marine pour assurer un service de l'artillerie d'assaut fluviale.

M. Paul Painlevé, ministre de l'intérieur, a fait signer un projet de loi portant modification de la loi du 30 mai 1916 sur la sécurité des œuvres de guerre.

LA REORGANISATION DES CHEMINS DE FER

Groupe de réseaux

Paris, 8 janvier.

Le décret que M. Clémenceau a soumis à la signature du président de la République a pour but d'assurer à l'organisation particulière de chaque réseau une organisation générale. Ainsi, les services de contrôle de la voie existant dans chaque compagnie de chemins de fer seraient regroupés sur une seule direction chargée de contrôler la totalité des voies de renvoi maritime. Quant au projet de loi, il n'apporte dans ses grandes lignes de celui qui avait été présenté à la Chambre et dont il avait été présent à la fonction publique qui devait être pris en compte dans l'ensemble des œuvres de guerre.

Le président a signé, sur la proposition du ministre de la guerre, un décret instituant un comité de la marine pour assurer un service de l'artillerie d'assaut fluviale.

Le ministre des travaux publics a fait signer un projet de loi portant modification de la loi du 30 mai 1916 sur la sécurité des œuvres de guerre.

AU PARLEMENT

LA RENTREE DES CHAMBRES

L'élection des bureaux

Voici les résultats de l'élection des députés qui furent faits à la Chambre des députés.

Pour président, M. Paul Deschanel, qui fut élu à 319 voix.

Sont élus vice-présidents : MM. Abel, 565 voix ; Henri Henrion, 283 ; Monodier, 282 ; Gosselin, 206.

Sont élus secrétaires : MM. Jules Brault, 296 voix ; Hubert Rouger, 288 ; Wulff-Bonfrand, 286 ; Migot-Bonfrand, 286 ; Pichot-Moreau, 284 ; Camille Blard, 284 ; Rondeau-Dumay, 284 ; Ancel, 247.

Votes, 391.

Ainsi élus députés : MM. Simonide, 304 voix ; Jean Daudet, 301 ; Louis, 291.

Le résultat de l'élection fut, à la surprise de tous, pour l'Assemblée du bureau définitif et la fixation de l'ordre du jour.

—

Centralement à l'usage qui faisait ressortir au fond après la réunion l'élection des deux bureaux, le Roi a donné hier d'après la volonté de celui qui fut élu.

M. André Dubois fut élu président pour 120 voix sur 100 votants.

Sont élus vice-présidents : MM. Bravais-Champenois, 145 voix ; Alphonse, 142 ; Chauvelin, 141 ; Boissard, 134.

Sont élus secrétaires : MM. Chambon, 143 voix ; de la Baume, 141 ; Arce, 139 ; Loubet, 141 ; Laubie, 139 ; Léonard, 138.

Sont élus députés : MM. Rupress, 198 voix ; Théodore Gauvin, 131 ; Bourdouze-Sibour, 114.

—

TRIPLE INTERPELLATION SOCIALE

Paris, 8 janvier.
Le groupe socialiste du Parlement a chargé MM. Cochet, Rennemond et Albert Thomas d'interroger le gouvernement sur la conduite diplomatique de la guerre (1).

—

SCANDALE AU CONSULAT DE SAINT-SEBASTIEN

Paris, 8 janvier.
M. Lachaud, député de la Corse, a déposé une demande d'interrogation au président du conseil sur certains faits scandaleux qui se seraient produits au consulat de Saint-Sebastien.

LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE

Paris, 8 janvier.
M. Desnoyer a déposé son rapport sur la proposition de loi de M. Charles Benoist, tendant à stabiliser le scrutin du vote avec une représentation proportionnelle.

Le rapport officiel à l'adoption des dispositions principales suivantes :

— Les membres de la Chambre des députés sont tous un peu de liste, ou un peu tout de coeur ;

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

— Chaque département est entier de députés qui, à la fois, 75.000 habitants de population, et de lutter jusqu'au jour où nous les aurons fait prévaloir.

